

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CORMERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à 19 heures, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, pour atteindre le quorum à l'ouverture de la séance, dans la salle du Conseil de CORMERAY sous la présidence de Daniel RENVOISÉ, le plus âgé des membres du Conseil.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 16/03/2026

Présents : Julien TOUGAT, Eric MARTINET, Cristina DENIS, Joël PASQUET, Marie-Line BLANCHET, Daniel RENVOISÉ, Patricia LEHOUX, Pascale PASQUET, Bertrand BRIOT, Cédric IWANCZUK, Jennifer REVELUT, Jean-Claude DELSAUT, Marc AUBRY, Christelle RENVOISÉ, Delphine BONNAMY, Gwendoline TOUGAT, Laura RABIER et Anthony MAUSSION.

Absent excusé : Ivan BREMONT qui donne procuration à Cristina DENIS.

Absents : Aucun

Anthony MAUSSION est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2026/08

Objet : Fixation du nombre de maires-adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide de la création de 4 postes d'adjoints.

Fait et délibéré à Cormeray le 20 mars 2026

Affichée le : **23/03/2026**

Transmise à la préfecture le : **23/03/2026**

A Cormeray le 20 mars 2026

Le Maire
Julien TOUGAT

